

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 3 JUILLET 2014

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal du conseil de communauté en date du 26 mai 2014. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Philippe Bergues.

Date de Convocation

26/06/14

L'an Deux Mille Quatorze

Le 3 juillet, à 20 H 30

à Etival lès le Mans

Le conseil de communauté, légalement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCO.

Nombre de Conseillers

En exercice : **36**

Présents : **32**

Votants : **35**

Etaient présents :

Mmes QUEANT, BENOIST, CERISIER, HAMEL-FAURE, HERVE, ROGER, MALATERRE, SOULAT, MOUSSET, TAUREAU, LEVEQUE, MONCEAU, COUET, Mrs PAVARD, CORBIN, BERGUES, DHUMEAUX, TRIDEAU, FROGER, TESSIER, D'AILLIERES, OLIVIER, TELLIER, MAZERAT, FONTAINEAU, CAVAILLES, BOURMAULT, TOUET, AVIGNON, GABAY, JOUSSE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : Mme GOUET donne pouvoir à Mr TRIDEAU, Mr DEGOULET donne pouvoir à Mr PAVARD, Mr RENAUD, Mr BOISARD donne pouvoir à Mme LEVEQUE.

Secrétaire de séance : Mr Philippe BERGUES.

Etaient également présents : Mmes LEFEUVRE Florence, Directrice Générale des Services et OLLIVIER Delphine, Rédactrice.

Décision du Président prises par dans le cadre de la délégation d'attribution du conseil de communauté

✓ Culture

- Modification du règlement du service de l'école de musique, sur les conditions d'admission et notamment la capacité physique pour pratiquer l'instrument, l'ordre de priorité retenu pour accéder à un cours instrumental.
- Autorisation donnée à Monsieur le Président de solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire pour le projet de résidence artistique avec interventions dans des écoles et accueils de loisirs. Montant du projet 11 800 €.
- La signature d'une convention avec le réseau Chañon / FNTAV pour la diffusion de la programmation de spectacles vivants à l'occasion du Chañon en Région qui se déroulera le 12 septembre 2014 à Malicorne sur Sarthe. Participation communautaire de 7 047.65 €.

✓ Enfance/Jeunesse/Social

- Signature d'une convention de mise à disposition des services communaux (Animation, Entretien, Restauration) avec les Communes de Louplande, Voivres lès le Mans, Parigné le Pôlin, Roëzé sur Sarthe, pour assurer l'ALSH communautaire d'août 2014.
- Signature d'une convention de mise à disposition du service animation de la Commune de Spay, afin d'assurer l'organisation de l'Opération Ticket Sport & Culture (OTSC) 2014.
- Recrutement d'un agent non permanent au multi accueil, en l'absence du personnel (congés, formation,...), du 15 au 18 juillet (27H30). Rémunération : Grade d'Auxiliaire de Puériculture 1^{er} échelon ou grade d'Adjoint technique 2^{ème} classe 1^{er} échelon.

✓ Environnement

- Recrutement d'un agent non permanent à la déchetterie de Guécélard afin de palier à la forte affluence du 20 juin au 6 septembre 2014, les vendredis et samedis après-midi (4 heures). Rémunération : grade d'Adjoint technique 2^{ème} classe, 1^{er} échelon.

✓ Tourisme

- Recrutement d'un agent non permanent afin d'assurer la diffusion des supports de communication (tourisme et culture) communautaires, du 22 au 30 août 2014, 7 jours à 7 heures/jour. Rémunération : grade d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe, 1^{er} échelon.
- Pour l'acquisition d'un container maritime de stockage de matériel à l'Ile MoulinSart, la durée d'amortissement retenue est de 10 ans.

- Vente de l'ancienne arche en bois du moulin Cyprien à l'île MoulinSart sur le site de mise en enchères webenchères à un prix de départ de 100 €.

✓ Voirie

- Signature d'un avenant à la convention du groupement de commandes pour le marché d'entretien de voirie hors et en agglomération et sur le patrimoine de la Communauté de communes, aux conditions principales suivantes : Article 3 : membres du groupement : ajout des Communes de Guécélard, Mézeray et Malicorne sur Sarthe.

❑ **Décisions du Bureau prises dans le cadre de la délégation d'attribution du conseil de communauté**

✓ Environnement

- Modification du contrat de travail initial (article 6 – Horaires de travail) par voie d'avenant, de l'agent de déchetterie, en Contrat d'Avenir, afin d'assurer la bonne exécution des tâches liées à la gestion de ce site. Entrée en vigueur des nouveaux horaires le 16 juin 2014.

✓ Tourisme

- Exonération de la redevance d'occupation temporaire du domaine public, de l'association Moulin Vivant pour le Moulin de Cyprien sur l'île MoulinSart à Fillé sur Sarthe, d'un montant de 1 000 €, au titre de l'année avril 2013 à avril 2014.

✓ Voirie

- Recrutement d'un Contrat d'Avenir afin d'assurer les travaux d'entretien courant des voies communautaires, la surveillance du réseau routier, à compter du 1^{er} juillet 2014, 1 an renouvelable 2 fois, à temps complet, rémunération au SMIC horaire.

OBJET : Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) – Présentation de la démarche

Monsieur Croyeau, Maire de Loué, référent élu de la démarche SCOT du Pays Vallée de la Sarthe expose les enjeux de ce schéma d'aménagement du territoire, des prochaines échéances de celui-ci ainsi que des décisions à intervenir d'ici la fin de l'année 2014.

Il dit que le SCOT est un projet de territoire pour les 20 ans à venir, c'est pourquoi il incite les élus à suivre les ateliers préparatoires. Il explique que le SCOT s'appuie sur la loi SRU de 2000 ainsi que sur le Grenelle de l'environnement de 2010 et qu'il est évolutif. Il informe que sa mise en place est assurée par le groupement PROSCOT composé de 3 bureaux d'études. Monsieur Croyeau énumère les principales phases du SCOT :

✓ Phase 1 : Diagnostic / état des lieux : Croissance démographique importante, flux migratoires positifs, d'où un territoire attractif, dynamique / Qualité des infrastructures traversées par des axes majeurs, d'où un territoire attractif pour des jeunes ménages, mais parallèlement, population senior importante / Territoire générateur d'emplois en particulier dans le domaine industriel / Présence de fortes zones agricoles / Système urbain avec un pôle important, Sablé sur Sarthe et des pôles secondaires / « Champion » de la maison individuelle / 3 entités : Vallée de la Sarthe, bocage sabolien et Champagne mancelle / Présence de zones sensibles à risques telles que des zones inondables, nitrates dans l'eau.

Monsieur Croyeau définit les 3 types d'objectifs à atteindre : économique / Social et environnemental / Patrimonial et culturel

✓ Phase 2 : Plan d'Aménagement et de Développements Durables (PADD) avec 3 axes stratégiques :
- Développer l'innovation et les dynamiques entrepreneuriales avec la Vallée de la Sarthe, l'espace rural, les nœuds de communication.

Monsieur Croyeau explique que le territoire a une forte proportion d'emplois industriels très axée sur l'agroalimentaire. Il mentionne que c'est un atout mais aussi un point faible car beaucoup d'emplois sont peu qualifiés. Il évoque également un autre point faible du Pays celui de la formation. Enfin, il note une forte présence de l'activité agricole qui marque le paysage de son empreinte.

- Favoriser des modes de vie durables en confortant l'échelle de proximité et en structurant par des pôles de services maillés et reliés les différents espaces : la Vallée de la Sarthe, l'espace rural, les nœuds de communication.

Monsieur Croyeau parle d'une urbanisation future économe en espaces. Il fait part de la moyenne de plus de 15 logements par hectare qui devra être atteinte alors qu'actuellement le territoire est « champion de la maison individuelle ». Il dit qu'il faut améliorer l'accessibilité et la proximité des services dans les bourgs et dans les pôles. Selon lui, il faut renouer avec la proximité en organisant la mobilité et en créant des liaisons internes au Pays (transversales).

- Valoriser et reconnaître notre identité, conforter et partager l'attachement et l'appartenance au Pays Vallée de la Sarthe en affirmant la qualité des paysages et la fonctionnalité écologique du territoire.

Monsieur Croyeau rappelle notre richesse, l'eau et fait part de la qualité des paysages. Il constate cependant une forte présence de nitrates dans l'eau sur le secteur de Loué. Il ajoute qu'il faut tendre vers une Haute Qualité Energie Environnement.

✓ Phase 3 : Elaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

Monsieur le Président remercie Monsieur Croyeau pour son intervention et donne la parole aux membres du conseil de communauté.

Monsieur Bergues a deux remarques, l'une sur la caractérisation de l'espace sous la forme d'un pôle urbain, Sablé sur Sarthe, et de pôles secondaires. Il n'est pas d'accord d'une part car certaines Communes ont comme bassin de vie l'agglomération mancelle et d'autres part il pense que les Communes rurales sont oubliées.

Monsieur Croyeau répond que Le Mans a son propre SCOT, que l'agglomération ne situe pas sur le Pays Vallée de la Sarthe mais que des liens entre SCOT seront tissés et cite les réunions interSCOT.

La deuxième remarque de Monsieur Bergues concerne les cartes. Il dit que Sablé sur Sarthe n'est pas à la bonne taille par rapport au Mans et à La Flèche.

Monsieur Croyeau a constaté en effet que le cabinet d'études avait mal représenté les villes sur les cartes.

Monsieur Dhumeaux confirme qu'il est important d'être présent aux ateliers SCOT car ce document est juridiquement opposable au PLU et que le SCOT impactera la vie des Communes. En effet, il souligne que ces dernières auront 2 ans pour mettre leur PLU en conformité avec le SCOT après son approbation. Il insiste sur l'importance de participer aux ateliers SCOT afin de maintenir un équilibre dans l'urbanisation du territoire et de toutes les Communes.

Monsieur Tellier rappelle également les enjeux du SCOT. Il dit que c'est un document complexe mais essentiel, stratégique et fondateur pour notre territoire et ce pour les 15 prochaines années. Il parle également de la zone d'influence de La Flèche et confirme qu'il faut des connexions entre les territoires.

Monsieur le Président conclut en demandant aux élus d'être présents aux réunions SCOT pour faire valoir nos intérêts. Il fait part que lors du précédent mandat, les élus de la Communauté de communes du Val de Sarthe étaient les plus présents aux réunions SCOT.

<p>OBJET : Motion de l'Association des Maires de France (AMF) pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat</p>

Monsieur le Président présente la motion de l'AMF relative aux conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat :

Les collectivités locales, et en premier lieu les Communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris

pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources. En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La Communauté de communes du Val de Sarthe rappelle que les collectivités de proximité que sont les Communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au coeur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la Communauté de communes du Val de Sarthe estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la Communauté de communes du Val de Sarthe soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Monsieur Cavallès demande quelles Communes ont adopté cette motion.

Les Communes de Louplande, Etival lès le Mans, Roëzé sur Sarthe, La Suze sur Sarthe, Fillé sur Sarthe et Fercé sur Sarthe ont voté cette motion.

Monsieur Cavallès s'interroge s'il ne faut pas montrer l'exemple en faisant des diminutions de dépenses publiques.

Monsieur le Président dit que l'AMF ne réclame pas plus d'argent à l'Etat, mais souhaite une concertation, selon lui les collectivités en ont assez que les médias les montrent dépendantes.

Monsieur d'Aillières pense que les collectivités peuvent réduire leurs dépenses mais de façon modérée car sinon cela aura un impact sur les investissements et donc sur les entreprises et l'emploi.

Monsieur Gabay cite l'exemple de l'Allemagne, un pays qui a fait de gros efforts payants en matière de réduction de la dépense publique.

Monsieur Dhumeaux rappelle que depuis 3 ans, les dotations sont gelées, alors que les charges transférées de l'Etat ont augmenté. Il dit que les citoyens doivent néanmoins continuer à bénéficier de services.

Monsieur Tellier pense que cette motion permet d'interpeller l'Etat sur le rôle des collectivités locales, porteuses de dynamique d'emplois et représentant 30 à 35 % des investissements globaux publics.

Monsieur d'Aillières pense que la mutualisation sera source d'économies à moyen terme.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, par 1 voix contre, 2 abstentions et 32 voix pour, adopte la motion proposée par l'Association des Maires de France.

OBJET : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) – Désignation des membres

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts (régime fiscal de la fiscalité professionnelle unique), il est créé entre la Communauté de communes et ses Communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

Cette commission est créée par le conseil de communauté à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des Communes concernées.

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires quels sont les candidats à la CLECT.
Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, est favorable au vote par scrutin public.
Monsieur le Président fait procéder au vote, par scrutin public.

Mesdames **Renée Racapé Marie-Paule Quéant Véronique Bourneuf**, Messieurs **Laurent Nicolle, Loïc Trideau, Alain Viot, Noël Tellier, Xavier Mazerat, Olivier Cavailles, François Garnier, Jean-Paul Boisard, Claude Oudin, Jean-Yves Avignon, Emmanuel D'Aillières, Claude Jousse** ayant obtenu, l'unanimité des suffrages, ont été proclamés membres de la CLECT.

OBJET : Enfance / Jeunesse - Ouverture d'un Compte de Dépôt de Fonds au Trésor (CDFT) pour les régies d'avances

Pour faciliter la gestion quotidienne des séjours adolescents et des ALSH du mois d'août des régies d'avances ont été créées. Celles-ci permettent un paiement immédiat (dérogation à la procédure de droit commun) de la dépense publique, dès le service fait, pour des opérations simples et répétitives. Le régisseur d'avances ne peut payer que des dépenses qui sont limitativement énumérées dans l'acte de création de la régie.

Toutefois, les séjours adolescents ont lieu du lundi au vendredi, sur chaque semaine du mois d'août et les mini-camps de l'ALSH communautaire sur les deux dernières semaines d'août. Le besoin ou non de reconstituer la régie est constaté le vendredi soir au retour des équipes, entre le directeur et la responsable du service Enfance Jeunesse. La reconstitution de la régie est effective la semaine suivante, suite à l'émission d'un mandat.

Vu ces délais et afin que tout directeur puisse repartir avec une régie reconstituée la semaine suivante, il vous est proposé l'ouverture d'un Compte de Dépôt de Fonds au Trésor (CDFT), selon les modalités suivantes :

- Une ouverture de compte pour chacune des régies d'avances,
- Le compte dispose d'un chéquier et d'une carte bancaire,
- Le titulaire du compte est le responsable du service enfance/jeunesse,
- Pour l'utilisation de la carte bancaire et du chéquier par les directeurs vacataires, le titulaire du compte fait une procuration,
- Le coût de fonctionnement du compte est une cotisation annuelle de 15 € par carte bancaire.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, valide la création d'un Compte de Dépôt de Fonds au Trésor avec un règlement par carte bancaire et chèques pour la régie d'avances et de recettes de l'ALSH et pour la régie d'avances des séjours ados.

OBJET : Personnel – Petite Enfance - Augmentation du temps de travail du personnel du multi accueil

Afin de répondre aux besoins des familles en matière d'accueil du jeune enfant, la commission enfance/jeunesse/social propose de :

- ✓ Diminuer le nombre de places d'accueil (passage de 12 à 9 places) sur les créneaux horaires de début (7H30 à 8H30) et fin de journée (17H30 à 18H30),
- ✓ Augmenter les places d'accueil occasionnel (passage de 3 à 5 places) sur les temps de repas,
- ✓ Ouvrir des places d'accueil (12 places) le mercredi toute la journée (actuellement fermeture à 12 H).

Vu le développement de l'amplitude d'ouverture du multi accueil au 1er septembre 2014 (passage de 47 H 30 hebdomadaires à 54 H hebdomadaires),

Vu le besoin d'encadrement supplémentaire (12H45 hebdomadaires) généré par l'augmentation de l'amplitude horaire du multi accueil,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Sarthe,

Il vous est proposé, d'adapter le temps de travail d'une/d'un :

- ✓ Auxiliaire de puériculture de 17 H 30 hebdomadaires à 27 H hebdomadaires,
- ✓ Adjoint technique de 2^{ème} classe de 23 H 45 hebdomadaires à 27 H hebdomadaires.

Les postes à 17 H 30 et 23 H 45 hebdomadaires seront supprimés. Les missions relatives à ces postes restent inchangées.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, valide les dispositions suivantes :

- ✓ Création d'un poste d'Auxiliaire de puériculture à 27 H hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2014. Au 31 août 2014 inclus, suppression du poste d'Auxiliaire de puériculture à 17H30 hebdomadaires.
- ✓ Création d'un poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe de 27 H hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2014. Au 31 août inclus, suppression du poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à 23H45 hebdomadaires.
- ✓ Monsieur le Président est autorisé à signer tout document relatif à ces postes.

OBJET : Emploi – Services Techniques – Création d'un poste d'Adjoint Administratif

L'ouverture des services techniques communautaires est programmée le 15 octobre 2014. Seront transférés dans ce nouvel espace communautaire : Le service voirie, le service environnement, le matériel de prêt, les espaces salle de réunion, restauration du personnel, salle d'activités travaux manuels, archives, stockage de produits d'entretien, des fournitures de bureau, des paquets de couches, ponctuellement, les agents techniques polyvalents chargés de l'entretien des bâtiments communautaires, de manutentions diverses.

L'ouverture des services techniques, l'arrivée de nouvelles Communes au 1er janvier 2014 entraînent progressivement une réorganisation partielle des services communautaires et dans le cas présent, celle des services techniques jusqu'à présent éclatés sur plusieurs lieux et celle des services généraux (Administration générale/Finances/Ressources Humaines/Accueil).

Afin d'assurer les missions et tâches affectées au secrétariat des services techniques communautaires, le Bureau propose de créer un poste d'Adjoint Administratif.

Vu les dispositions légales en vigueur, il convient de déclarer la vacance d'un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe, d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe, d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe et de lancer le recrutement afin de pourvoir ce poste.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe, d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe, d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe au secrétariat des services techniques selon les principales caractéristiques suivantes :

- ✓ Missions principales :
 - Accueil des usagers, des fournisseurs, des agents communaux : accueil téléphonique et physique / 1^{er} niveau d'information sur le tri sélectif, la procédure ANC, les autorisations de voirie,... / gestion des agendas / distribution des sacs poubelles, composteurs, matériel aux Communes.
 - Secrétariat des services techniques communautaires (Environnement, Voirie,...) : convocations, invitations, frappe de courriers, rapports d'activités, relecture documents, préparation de l'envoi du courrier / archivage / gestion des fournitures / gestion des problèmes de collecte des ordures ménagères avec les usagers et prestataires / suivi des composteurs, du prêt de matériel aux Communes / saisie des contrôles ANC : préparation des pièces administratives des marchés et des groupement de commandes du service voirie / établissement des DT, DICT, arrêtés de permission de voirie / suivi d'une partie des contrats relatifs au patrimoine et prestations diverses.
 - Comptabilité des services : préparation des bons de commande / régie composteurs / déclarations Eco-organismes / statistiques et tableaux de bords déchets ménagers / préparation de la facturation et suivi de la REOM et de la RANC.
- ✓ Conditions d'emploi : Cadre d'emploi des Adjoints Administratifs, grades d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe, d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe, d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe / Temps de travail : temps complet 35 heures hebdomadaires.
- ✓ Création du poste à compter du 1^{er} octobre 2014.

OBJET : Emploi - Centre d'art - Poste de médiateur culturel

Le poste d'Assistant de Conservation du Patrimoine chargé de la médiation culturelle au Centre d'art de l'île MoulinSart est actuellement pourvu par un agent non titulaire sur un emploi non permanent sur la période du 13 février au 31 octobre 2014.

Vu les dispositions légales en vigueur, il convient de déclarer la vacance du poste d'Assistant de Conservation du Patrimoine chargé de la médiation culturelle au Centre d'art et de lancer un recrutement.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de lancer le recrutement suivant dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- ✓ Missions :
 - Accueil général des publics ;
 - Médiation : Accueillir les publics : visites guidées, ateliers, animations / Concevoir et mettre en œuvre des propositions adaptées aux différents publics / Développer l'offre en médiation au bénéfice du jeune public (développement des outils pédagogiques, des résidences adaptées au jeune public en privilégiant le « hors les murs ») / Promouvoir l'offre de médiation auprès des différents publics et des partenaires ;
 - Programmation : Concevoir, budgétiser, organiser et réaliser les événements / Vernissages : organisation et coordination assurées par le responsable de la communication de la Communauté de communes / Définir et assurer la mise en œuvre de la programmation annuelle des résidences d'artistes et des expositions / Développer un réseau de partenariats avec d'autres acteurs culturels
 - Communication : Mettre en œuvre la communication globale du centre d'art : définir et créer les supports de communication adaptés (en lien avec le chargé des publics/communication du site de l'île MoulinSart), suivre leur mise en œuvre (en lien avec le responsable de la communication de la Communauté de communes : rétro plannings, relecture des documents) ;
 - Autre mission : Gestion d'une régie et polyvalence pour répondre aux nécessités du service ;
- ✓ Conditions d'emploi :
 - Cadre d'emploi des Assistants de Conservation du Patrimoine, grade d'Assistant de Conservation du Patrimoine 2^{ème} classe ;
 - Temps de travail : temps complet 35 heures hebdomadaires annualisées (6 mois à 37 h / 6 mois à 33 h), en mars et octobre travail certains week-ends en fonction des nécessités du service, d'avril à septembre travail en moyenne 3 week-ends sur 4 ainsi que les jours fériés. Le temps de travail entre le 2 novembre et le 31 décembre 2014 sera de 35 heures hebdomadaires ;
- ✓ Création du poste à compter du 2 novembre 2014.

OBJET : Déchets ménagers - Validation de l'Avant-Projet Définitif (APD) du local D.E.E.E.

Vu l'attribution de la mission de maîtrise d'œuvre de conception et de suivi de la construction d'un local D.E.E.E. à la déchetterie de Roëzé sur Sarthe, au cabinet d'architecture Bleu d'Archi,

Vu la proposition d'Avant-Projet Définitif (APD),

Vu l'avis favorable émis sur l'APD par la commission Environnement du 5 juin dernier,

L'estimation des travaux à l'APD est le suivant :

Lot	Montant HT prévisionnel
1 - Maçonnerie	11 000,00 €
2 - Charpente Bardage Couverture	17 000,00 € (dont 3 000 € pour la charpente double peau)
3 - Electricité	3 000,00 €
Total	31 000,00 €

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Valide l'APD du local D.E.E.E. de la déchetterie de Roëzé sur Sarthe,
- ✓ Autorise Monsieur le Président à signer la demande de permis de construire à intervenir, ainsi que tout document relatif à cette demande.

OBJET : Ile MoulinSart - Avenant aux conventions d'occupation temporaire du domaine public et d'animation avec l'Orange Bleue

En mars dernier, une convention d'occupation temporaire du domaine public et une convention d'animation pour l'exploitation du bar/restaurant/guinguette de l'île MoulinSart ont été signées avec l'association l'Orange Bleue pour la période du 24 mars 2014 au 23 mars 2015.

Entre autres engagements des signataires :

- ✓ L'exploitant s'engage à verser une redevance variable en fonction du montant du résultat net, tel que mentionné ci-dessous :

Résultat net	Redevance variable en fonction du résultat net
à partir de 1 000 € et + (subvention communautaire comprise)	Le résultat net sera réparti à part égale entre la Communauté de communes et l'exploitant

✓ La Communauté de commune s'engage à apporter une subvention d'un montant maximum de 25 000 € pour la durée de la présente convention cœi afin de pallier un éventuel résultat net d'exploitation négatif. Une avance forfaitaire d'un montant de 15 000 € sera faite au départ de l'exploitation (versement à la date de signature de la présente convention). Le solde, 10 000 €, interviendra au plus tôt le 15 juillet 2014, à la suite de la réunion financière trimestrielle.

Les deux conventions précisent les périodes d'ouverture des lieux, comme suit :

✓ L'exploitant s'engage sur les périodes d'ouverture suivantes (hors congés annuels) :

☞ Bar Restaurant :

- A partir du 12 avril et jusqu'au 31 octobre : Le midi du mardi au jeudi, et le dimanche / Midi et soir les vendredi et samedi.

- Novembre-Décembre-Janvier-Février-Mars : Le midi du mardi au jeudi (le soir sur réservation) / Midi et soir le vendredi / Samedi et dimanche sur réservation.

☞ Guinguette : A partir du 12 avril et jusqu'au 19 octobre : Tous les dimanches de 14h30 à 19h 00. Toute occupation des lieux, en dehors de ces périodes, sera bien entendu possible, dès que l'occupation correspond à l'objet de la mise à disposition.

Récemment, l'association l'Orange Bleue a fait savoir qu'elle souhaitait fermer le mardi pour les raisons suivantes : Peu de fréquentation le mardi au bar/restaurant / La fermeture le mardi permettrait un jour supplémentaire de congé (deux jours consécutifs de repos – lundi & mardi) pour traiter le travail administratif (pour rappel, deux salariés sont employés par l'association pour exploiter les lieux).

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer les avenants n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public et à la convention d'animation pour l'exploitation du bar/restaurant/guinguette de l'île MoulinSart validant la fermeture le mardi, à compter du 13 juin 2014. Les jours fériés, les bar-restaurant-guinguette devront être ouverts.

INFORMATIONS

✓ Monsieur le Président évoque le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et communales (FPIC). Monsieur le Président explique que le Bureau et la commission Finances se sont positionnés sur la répartition de droit commun pour plusieurs raisons : Attente du pacte financier et fiscal dont l'entrée en vigueur est prévue pour 2015 ; par cette notification de FPIC toutes les Communes et la Communauté de communes sont bénéficiaires et aucune de nos Collectivités ne comptait recevoir de l'Etat une telle recette au titre de 2014 ; l'origine de cette recette est due à un appauvrissement par habitant de l'EI Val de Sarthe vu un revenu par habitant, un potentiel fiscal par habitant et un potentiel financier par habitant inférieurs à la moyenne nationale par habitant ; besoins financiers de la Communauté de communes pour financer de nouveaux projets (BP 2014 voté sans nouveaux projets) ; baisse de la fiscalité et des principales dotations compensatrices de la fiscalité de la Communauté de communes entre BP 2014 et notifications réelles 2014.

La répartition entre Communes et Communauté de communes est la suivante :

Versement du FPIC pour l'EI Val de Sarthe	Part de la Communauté	Part des Communes
445 663 €	99 762 €	345 901 €

La répartition par Commune est la suivante :

Commune	FPIC	Habitant	FPIC/Hab	Potentiel Financier/Hab	Potentiel Fiscal/Hab	Revenu/Hab
Chemiré	16 582 €	974	17,02	444,21	305,98	11 735,87
Etival	28 624 €	2 059	13,90	543,98	376,03	13 138,16
Fercé	9 858 €	683	14,43	523,94	397,42	10 397,42
Fillé	22 511 €	1 561	14,42	524,41	424,46	13 520,10
Guécélard	38 384 €	2 851	13,46	561,70	414,54	13 643,75
Louplande	23 478 €	1 556	15,09	501,20	381,64	11 744,74
Malicorne	30 778 €	2 064	14,91	507,14	350,81	10 402,03
Mézeray	35 079 €	1 921	18,26	414,22	269,43	10 384,65

Parigné	21 201 €	1 185	17,89	422,69	280,26	11 858,36
Roëzé	36 152 €	2 974	12,16	622,11	495,56	11 471,06
St Jean	12 172 €	672	18,11	417,50	281,94	10 193,10
Souigné	10 236 €	728	14,06	537,88	412,96	12 062,43
Spay	16 194 €	2 956	5,48	1 380,46	1 286,73	14 653,60
La Suze	28 351 €	4 405	6,44	1 174,99	1 053,60	12 109,15
Voivres	16 308 €	1 298	12,56	601,92	490,78	11 984,10
EI moyenne	345 901 €	27 887	12,40 €	539,78 €	588,14	12 253,37 €

Monsieur Dhumeaux dit qu'il ne voudrait pas polémiquer mais il constate un problème de gouvernance au sein de la Communauté de communes car ce type de décision aurait dû être pris entre Maires, le bureau n'étant pas légitime dans ce domaine, même s'il y avait une date butoir proche pour délibérer.

Monsieur le Président trouve ces propos forts. Il dit qu'en effet, cette décision revenait au conseil de communauté, même pour une répartition de droit commun et que l'Etat aurait dû exiger une délibération. Toutefois, il rappelle que les membres du bureau et de la commission Finances présents ont voté la répartition de droit commun à l'unanimité et que c'est seulement pour cette année, puisque l'année prochaine, les élus devront se positionner à nouveau.

Monsieur Avignon souligne que les Communes de Spay et de La Suze sur Sarthe ont les dotations les plus faibles par habitant, étant les Communes les plus riches du territoire et que donc, une certaine solidarité est respectée.

✓ Monsieur le Président indique l'état d'avancement du groupe de travail démographie médicale.

Il fait part de la réunion du 24 juin dernier à laquelle l'ensemble des représentants présents ont souhaité que la Communauté de communes porte le projet. Monsieur le Président invite tous les Maires ayant des médecins sur leur Commune à les rencontrer pour les convaincre de participer à ce projet car ce sont eux les éléments moteurs d'un projet de santé territorial.

Il informe qu'il va rencontrer les médecins de La Suze sur Sarthe.

Monsieur Mazerat dit que Malicorne sur Sarthe est un peu « le vilain canard », car la maison de santé pluridisciplinaire inaugurée à l'automne est un projet communal autonome. Il propose de partager l'expérience de ce projet.

✓ Monsieur le Président fait également un compte-rendu de la réunion du 25 juin 2014 sur les Temps d'Activités Périscolaires.

Monsieur Tellier fait part que Louplande entamera sa deuxième année de fonctionnement. Il indique qu'en tant que Commune de moins de 2 000 habitants, il a pu créer des emplois à moins de 17 h 50 sauf pour la filière animation, mais d'après le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Sarthe, il s'agit d'un oubli dans le décret.

✓ Monsieur le Président chargé de la culture mentionnera les écoles retenues pour les interventions en milieu scolaire au titre de l'année 2014/2015 : Fillé sur Sarthe, Chemiré le Gaudin, Fercé sur Sarthe, Voivres lès le Mans, la Suze sur Sarthe (les Châtaigniers), Saint Jean du Bois et Guécélard.

✓ Dates à retenir :

2014	Bureau à 18 h 00	Conseil à 20 h 30	Autres
Juillet	10	3	
Août	28		
Septembre	11	25	
Octobre	9 et 23		
Novembre	20	6	
Décembre	4	18	
2015			
Janvier			8 voeux

✓ Madame Taureau souhaite prendre la parole. Elle fait part du mécontentement de familles de Roëzé sur Sarthe qui n'ont pas pu inscrire leurs enfants aux camps d'août. Elle trouve insuffisant le nombre de places pour

chaque camp (20 places) et injuste que des enfants soient acceptés sur plusieurs camps. Elle demande à la commission sociale de mener une réflexion pour 2015.

Madame Malaterre dit que c'est une année exceptionnelle, les autres années, les camps n'étant pas complets. Elle précise que dans les documents distribués, il n'était pas spécifié que les doubles inscriptions n'étaient pas possibles. Elle ajoute que pour cette année, il est difficile de dédoubler les camps à l'approche des dates programmées.

✓ Madame Couet, suite à l'accident mortel, fait part que le Conseil général va peindre une ligne jaune sur la RD 23 au niveau de l'aire de repos, en attendant la réalisation de travaux statués prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, les membres ont signé après lecture

	Signature		Signature
PAVARD Michel		MAZERAT Xavier	
CORBIN Bruno		ROGER Carole	
FRANCO Emmanuel		FONTAINEAU Hervé	
QUEANT Marie-Paule		MALATERRE Sandrine	
BERGUES Philippe		CAVAILLES Olivier	
DHUMEAUX Dominique		SOULAT Madeleine	
TRIDEAU Loïc		MOUSSET Sophie	
BENOIST Jacqueline		TAUREAU Catherine	
FROGER Rémy		LEVEQUE Béatrice	
TESSIER Yves		BOURMAULT Luc	
D'AILLIERES Emmanuel		TOUET Joël	
CERISIER Geneviève		AVIGNON Jean-Yves	
HAMEL-FAURE Marie		GABAY Marc	
OLIVIER Patrice		MONCEAU Nathalie	
HERVE Armelle		COUET Martine	
TELLIER Noël		JOUSSE Claude	